

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour le lancement de la campagne du referendum pour la constitution européenne.

Pour ma part, je voudrais vous apporter mon simple témoignage de paysan qui a vécu la construction européenne à travers la mise en place de la Politique Agricole Commune.

Pour le monde agricole, les deux évènements construction européenne et politique agricole commune sont indissociables.

Souvenons nous de la situation de l'agriculture française au sortir de la guerre, des difficultés d'approvisionnement des populations.

C'est cette préoccupation qui a guidé les signataires du traité de Rome pour la mise en place d'une politique agricole commune destinée à assurer tout à la fois :

- la sécurité alimentaire des Européens,
- et des prix suffisamment rémunérateurs pour les producteurs.

Cette politique agricole commune, conjuguée aux différentes lois d'orientation agricole nationales, a permis une modernisation des exploitations, des circuits de distribution, de la recherche agronomique, une vulgarisation des méthodes de production adaptées aux nouveaux enjeux qui s'imposaient à nous, monde paysan.

La Politique Agricole Commune a longtemps été la seule politique véritablement communautaire. Elle a été le creuset d'un dialogue communautaire structuré entre les six Etats-membres fondateurs, avec bien évidemment les difficultés que nous avons pu connaître à l'époque. Mais vous le savez aussi bien que moi, sans aspérité, la vie ne serait qu'un long fleuve monotone ...

La Politique Agricole Commune a été le principal facteur d'intégration des nouveaux membres, à fur et à mesure des élargissements successifs, notamment pour celui de la Grèce et surtout celui de l'Espagne et du Portugal.

La Politique Agricole Commune est l'espoir des nombreux paysans des nouveaux Etats-membres, amis Polonais, Hongrois, Tchèques, et tous les autres, qui nous ont rejoint voici presque un an.

A ce propos, beaucoup de nos amis agriculteurs craignent l'arrivée des nouveaux Etats-membres. Je voudrais simplement leur rappeler que les producteurs de ces pays ont cinq ans pour s'adapter et se conformer aux dispositions réglementaires de la Politique Agricole Commune, notamment en ce qui concerne les prescriptions en matière sanitaire, phytosanitaire et environnementale. Je rappelle que nous producteurs ont eu 30 ans pour s'adapter à ces législations.

Sans la Politique Agricole Commune, je pense que nous n'aurions pas connu le dynamisme économique que connaît l'agriculture française.

Sans une intégration européenne, la France ne serait pas le premier exportateur mondial de produits agroalimentaires, avec tous les emplois et l'activité économique que représente ce secteur dans l'ensemble de nos régions.

Il est facile d'écouter les cassandre dénoncer le poids de Bruxelles, qui serait à l'origine de tous les maux que peut connaître l'agriculture.

Je voudrais simplement leur dire deux choses :

Tout d'abord, il est vrai que les objectifs initiaux établis pour l'agriculture avec le développement des productions, la sécurité alimentaire des populations et l'amélioration des revenus, étaient plus faciles à mettre en œuvre dans une Europe à 6, largement déficitaire pour son approvisionnement agricole.

L'Union Européenne à 25 n'est plus dans la même situation, ni dans le même contexte de gestion politique.

De plus, le monde a changé, les habitudes de nos concitoyens également. L'agriculture doit s'adapter aux nouvelles attentes de notre société, plus soucieuse aujourd'hui de la qualité des aliments, plus inquiète des problèmes de santé, plus préoccupée par les risques environnementaux, que par les difficultés d'approvisionnement comme cela l'a été voici 40 ans ...

C'est pour cela que la Politique Agricole Commune a dû évoluer, que nous avons pris les récentes décisions afin de l'adapter aux nouveaux enjeux auxquels elle est confrontée.

Le monde agricole est conscient de ses responsabilités et je sais qu'il les assumera comme il l'a toujours fait, et qu'il saura répondre aux attentes de nos concitoyens.

Le second point que je souhaitais souligner est que, contrairement aux déclarations tonitruantes de certains, l'agriculture européenne a toujours davantage souffert d'une insuffisance de la construction européenne dans de multiples domaines que d'un excès d'Europe.

Les distorsions monétaires, les disparités des régimes fiscaux et sociaux, l'absence d'une véritable politique extérieure dynamique, voire même l'insuffisance d'une cohérence communautaire affirmée dans les grands débats politiques mondiaux, ont fragilisé les résultats que l'agriculture était en droit d'attendre de son développement économique et de l'amélioration de ses performances.

La consolidation de l'Union Européenne reste la meilleure chance pour une agriculture dont les perspectives deviendraient étriquées dans une démarche de renationalisation.

En conclusion mon témoignage, je voudrais vous convaincre de l'intérêt d'un renforcement de la construction européenne.

Le débat constitutionnel en est un élément essentiel.

L'Union des 25 ne peut plus être basée sur le modèle de la CEE à 6. Elle a besoin de règles pour fonctionner de façon efficace. Elle doit s'affirmer, dans ses diversités, ses valeurs de civilisation, ses réalités d'une « communauté de nations ».

Elle doit forger, dans ses institutions et son fonctionnement, une identité politique forte capable de réaliser ses ambitions sur l'échiquier international et apte à jouer un rôle plus efficace en politique étrangère et de défense au service de la paix et de la solidarité.

Cela ne signifie pas un abandon de notre réalité nationale, au contraire, c'est en se positionnant au premier rang dans les domaines communautaires que la France pourra le mieux exprimer ses capacités et son influence.

N'oublions pas que ce sont les Etats-membres qui décident des compétences qu'ils exercent, ensemble au sein de l'Union.

La constitution leur permet de reprendre demain les compétences transférées, voire même, dans son article 60, de quitter l'Union plus facilement que dans une démarche de remise en cause d'un Traité. C'est précisément la raison pour laquelle je dis et affirme que les détracteurs de la construction européenne devraient être les premiers à militer pour le oui, car sitôt la constitution adoptée, ils pourront plus facilement proposer de quitter l'Union européenne.

Il en est de la France comme de l'agriculture, il s'agit de ne pas se sentir captif de la construction européenne, mais partie prenante d'une grande ambition au service du progrès social, du développement économique, de la préservation et la valorisation de nos ressources naturelles. Elle est aussi un gage de paix et de stabilité entre des Etats solidaires et partenaires face au défi d'un futur qui exige performances, compétitivité et dynamisme.

Mon engagement européen reste donc un acte de foi dans un avenir que nous devons dessiner et construire au sein d'un ensemble politique capable de porter nos ambitions pour l'agriculture et pour notre société occidentale.